

21 janvier 2021

ouest France

Les éleveurs « sous tension » devant les tribunaux

Leur combat contre les nuisances électromagnétiques franchit une étape, avec une salve de procès en 2021. Le 15 avril, un éleveur nantais défiera les éoliennes suspectées de décimer ses vaches.

« Il n'est plus seul à Puceul ! » Hier, l'Association nationale animaux sous tension (Anast) est venue soutenir l'éleveur Didier Potiron sur sa ferme, à Puceul (Loire-Atlantique), près de Nantes.

À la tête d'un cheptel de 350 bovins (dont quatre-vingt-cinq vaches laitières et une quinzaine de vaches allaitantes), Didier Potiron subit une énorme surmortalité dans son troupeau depuis 2012, date de mise en service d'un parc éolien, à 600 m de son étable. « 400 animaux, des vaches, des veaux, des génisses sont morts en huit ans », récapitule l'éleveur.

« Les vaches stressent en permanence »

Il se bat sans relâche pour démontrer le rôle néfaste joué dans la détérioration de la santé de ses bovins par le fonctionnement des éoliennes implantées sans étude hydrogéologique préalable dans un sol riche en fer et traversé par des rivières souterraines. « L'eau et les machines électriques font mauvais ménage », rappelle avec bon sens le paysan nantais.

En ce début 2021, le tableau est toujours aussi sombre : quatre vaches ont succombé le 4 janvier. Elles ont rejoint les six veaux morts nés de juillet 2020. Et les troubles chroniques persistent : « **Les vaches stressent en permanence. La production baisse. Leur système immunitaire est à plat. C'est le quotidien** », détaille Didier.

En revanche, il y a du nouveau sur le plan judiciaire. Depuis mai 2020, Didier Potiron a adhéré à l'Anast, dont la mission est de défendre les éleveurs s'estimant victimes des champs électromagnétiques générés par les lignes haute tension, les antennes de téléphonie mobile, les éoliennes...

Par le biais de son avocat, Me François Lafforgue, un ténor du barreau spécialisé dans la santé et l'environ-



Éleveur laitier à Puceul (Loire-Atlantique), Didier Potiron déplore une très forte surmortalité dans son cheptel depuis la mise en service d'un parc éolien à proximité de son étable.

PHOTO : ARCHIVES FRANCK DUBRAY, OUEST FRANCE

nement (amiante, pesticides), l'Anast a porté une dizaine de plaintes auprès des tribunaux pour trouble anormal du voisinage qui débouchent en 2021 sur autant de procès. « C'est un nouveau combat judiciaire de longue haleine réunissant les élus, les chercheurs, les toxicologues, les militants syndicalistes et associatifs, les juristes et les nombreuses victimes, loin d'être des cas isolés », déclare l'avocat.

Le 28 janvier, un éleveur de Charente-Maritime ouvrira le bal au tribunal judiciaire de La Rochelle. Le 1^{er} mars, un éleveur de Picardie plaidera sa cause devant le tribunal judiciaire de Paris. Le 15 avril, Me Lafforgue

endossera le combat de Didier Potiron contre les éoliennes de Puceul, lors d'une audience au tribunal judiciaire de Nantes, le 15 avril.

Le robot de traite à la rescousse

Sur son bureau, trône un volumineux dossier garni de la trentaine d'expertises scientifiques excluant les unes après les autres les causes internes à l'élevage : aucun problème dans l'alimentation, dans les installations électriques de l'exploitation n'a été mis en évidence.

L'avocat parisien se fait fort de démontrer « le lien de causalité entre la survenue des troubles dans le

troupeau et la mise en service du parc éolien ». Il a dans sa manche un autre argument de poids : l'interruption soudaine des troubles, mesurés par le robot de traite, lors d'une nuit hors tension provisoire du parc.

Une expérience que la commission d'enquête diligentée par les ministres de la Transition écologique et de l'Agriculture, préconise de réévaluer pendant une dizaine de jours. Mais que refuse l'exploitant du parc éolien : « Il y a clairement un avant et un après. L'élevage fonctionnait bien jusqu'à l'implantation des éoliennes », synthétise Me Lafforgue.

Xavier BONNARD